

# à Val de Livenne

n° 3 / Mars 2020



04 Infos Municipales

08 Tour du Canton, 30 ans déjà !

10 Portrait d'une apicultrice engagée

Site internet en préparation : [www.valdelivenne.fr](http://www.valdelivenne.fr)

[mairie.stcaprais@valdelivenne.fr](mailto:mairie.stcaprais@valdelivenne.fr) - [mairie.marcillac@valdelivenne.fr](mailto:mairie.marcillac@valdelivenne.fr)

# SOM MAIRE

- 03 Édito
- 04 Infos municipales
- 08 La vie des associations
- 10 Les Gens d'ici
- 12 Agenda



## VOS MAIRIES

### ÉTAT CIVIL

#### NAISSANCES

**DURAND** Mia Olivier  
née le 19 novembre 2019  
à Blaye

#### DÉCÉS

**DUPUY** Jeany Henry  
décédé le 23 septembre 2019  
à Blaye

**PLANCKEEL** André Charles Julien  
décédé le 14 décembre 2019  
à Blaye

**MICHELET** Raymond  
décédé le 22 janvier 2020  
à Marcillac – Val-de-Livenne

**CHEVREUX** Jeanine  
décédée le 14 février 2020  
à Blaye

**BARRÉ** Andréa dite Odette épouse BARRÉ  
décédée le 21 février 2020  
à Marcillac – Val-de-Livenne

**PLISSON** Pierre  
décédé le 22 février 2020  
à Marcillac – Val-de-Livenne

#### SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE

##### Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil du public :

- le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- le mardi de 9h à 12h
- le mercredi de 9h à 12h
- le jeudi de 9h à 12h
- le vendredi de 9h à 12h

**Tél : 05.57.32.62.12 / Fax : 05.57.32.79.07**  
**e-mail : [mairie.stcaprais@valdelivenne.fr](mailto:mairie.stcaprais@valdelivenne.fr)**

#### MARCILLAC

##### Horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale communale

Accueil du public :

- le lundi de 8h45 à 12h et de 14h à 17h 30
- le mardi de 8h45 à 12h
- le mercredi de 8h45 à 12h
- le jeudi de 8h45 à 12h et de 14h à 17h30
- le vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 17h30
- le samedi de 10h à 12h

**Tél : 05.57.32.41.03 / Fax : 05.57.32.48.54**  
**e-mail : [mairie.marcillac@valdelivenne.fr](mailto:mairie.marcillac@valdelivenne.fr)**

# ÉDITO



Philippe Plisson  
Maire Délégué  
de St-Caprais-de-Blaye  
Président de la Communauté de  
Communes de l'Estuaire

Bien que seul candidat, Philippe LABRIEUX a souhaité respecter la règle électorale et ne pas signer l'éditorial du dernier journal de la mandature.

Il me revient donc la responsabilité de clore ce mandat qui a vu nos deux communes s'unir pour le meilleur. Les économies annoncées se sont vérifiées dans le budget : 8% de dépenses de fonctionnement en moins en 2019, soit une économie de 100 000 euros. Bingo !

Je laisse aux candidats le soin de faire le bilan complet. Je n'évoquerai que les derniers projets actés et en cours de réalisation : le chantier du réfectoire des écoles, un self pour les grands à Saint-Caprais qui sera livré à l'été et mis en service à la rentrée de septembre, et le lotissement d'une quinzaine de logements locatifs au cœur du bourg de Saint-Caprais car il est primordial d'accueillir une population jeune pour maintenir les effectifs scolaires.

Je réitère mes remerciements à tous ceux qui m'ont accompagné pendant ces 37 ans de mandat, au conseil municipal, aux agents et à l'ensemble des concitoyens qui m'ont toujours maintenu leur confiance, et je souhaite bon vent à Philippe et à son équipe rajeunie et motivée à qui revient la responsabilité de construire l'avenir de notre chère commune Val-de-Livenne.

## EN BREF

### Attention au démarchage abusif !

ATTENTION au démarchage téléphonique et physique pour l'isolation à 1 euro, le traitement des charpentes, le nettoyage des toitures, les mutuelles, etc.

Ne jamais rien signer dans l'urgence, en parler à l'entourage avant de signer, à défaut prendre contact avec la mairie.

Certaines entreprises avertissent la Mairie qu'elles prospectent sur la commune, mais nous ne recommandons jamais aucune d'elle, c'est juste une information qu'elles nous donnent.



« Alerte Citoyens »,

un bon moyen d'être informé

Vous avez reçu un document qui détaille la procédure d'inscription et

les différentes alertes auxquelles vous pouvez vous inscrire : risques météorologiques, pannes ou coupures électriques, travaux de voirie, perturbations des transports ou de la restauration scolaire, menus de la cantine, etc.

C'est à vous de choisir les informations que vous souhaitez recevoir sur votre téléphone fixe ou mobile, ou par mail. Vous pouvez aussi vous signaler comme personne isolée familialement, comme n'ayant pas de moyen de locomotion, comme personne handicapée ou sous assistance médicale; ceci de façon à orienter les secours en cas d'incidents divers (incendies, coupures électriques prolongées...)

A ce jour, plus de 160 personnes se sont inscrites sur le site « Alerte Citoyens ». Il n'est nul besoin de rappeler au vu d'évènements météorologiques importants survenus dans certaines régions de France l'intérêt que représente pour le citoyen son inscription sur ce site tout en facilitant le travail des autorités locales et de leurs services. Pour s'inscrire en ligne : <https://val-de-livenne.alertecitoyens.com>

# INFOS MUNICIPALES

## Activités aéronautiques sur le site de la « Grande Lande »



**Régulièrement, la Direction Générale de l'Aviation Civile, nous alerte sur les obstacles qui obstruent les abords et le couloir aérien de la piste de l'aérodrome pour des questions de sécurité.** Pour cela, nous procédons régulièrement à des coupes rases d'arbres. Toutefois, nous nous attachons à laisser la nature reprendre ses droits tout en contenant la hauteur de la végétation.

En vous promenant sur l'ancien site de l'hippodrome, vous pourrez constater le travail remarquable du



club d'Aéromodélisme « Les Albatros ». Ils ont créé une toute nouvelle piste sur ce site laissé à l'abandon, et viennent tout juste de recevoir l'agrément. Le travail de nettoyage effectué permet de redonner vie à ce lieu et optimise également la sécurité aérienne de l'aérodrome. Les membres du club ont un projet de plantation d'arbustes et de bruyères qui ne gêneront pas la circulation des aéronefs de petites et grandes tailles. Ils veulent rendre ce site agréable et accueillant pour les promeneurs et visiteurs. Ce projet a de grandes chances d'aboutir grâce à la participation de plusieurs associations. Il faut également souligner que tout cet aménagement du site de l'aéromodélisme a entièrement été financé par ses membres, avec une généreuse participation de l'Aéroclub de Marcillac-Estuaire.

Au vu de la variété d'activités sur ce site de la « Grande Lande », il a été créé une commission réunissant deux membres de chaque entité œuvrant sur ce site (aéroclub, aéromodélisme, club canin), ainsi que des riverains, l'association Aéro-vigie Marcillac et la Municipalité. Cette commission a une vocation consultative et veille au respect du bien vivre ensemble et à la considération de chacun. Deux réunions ont déjà eu lieu.

Lors du conseil municipal du 22 janvier, il a été accepté à l'unanimité et après avis favorable également unanime de la commission huit jours plus tôt, la construction d'un nouvel et ultime hangar pour abriter des avions privés. D'une taille superficielle d'environ 1 000 M<sup>2</sup>, il pourra abriter 12 avions (ULM) dont 6 sont déjà résidents sur place.



## Le point sur l'adressage à Marcillac

L'an dernier la fusion de Marcillac et de Saint-Caprais a conduit à la modification de notre dernière ligne d'adresse : 33860 Marcillac devenant Marcillac 33860 Val-de-Livenne.

Le fastidieux et délicat travail d'inventaire, de dénomination des voies de circulation de notre commune et leur numérotation métrique s'est achevé au cours de l'automne dernier. La plupart des noms ont été attribués en tenant compte de l'histoire de la commune et en restant à l'écoute de la mémoire des Marcillacais témoins et acteurs de la vie locale passée. Le piquetage localisant la position des futurs panneaux a été réalisé. Le choix de la société fournissant le matériel (poteaux, panneaux et plaques de numéros) a été validé. Début février l'équipe technique a commencé l'implantation et le scellement des poteaux. Au fur et à mesure de leur arrivée les panneaux seront installés. Dans quelques cas, compte tenu de la topographie des lieux, les panneaux seront fixés directement sur les murs des constructions érigées en bordure de voie. Merci aux propriétaires concernés d'avoir donné leur accord pour cette installation.

Au cours du printemps prochain chaque propriétaire et habitant de la commune recevra un courrier indiquant l'intitulé exact de sa nouvelle adresse. En attendant chaque adresse actuelle est inchangée et reste valide.

**IMPORTANT** : même si vous connaissez le nom de la voie qui conduit à votre domicile n'engagez pas de démarche de modification d'adresse. Attendez l'arrivée de ce courrier qui vous en précisera les modalités.

## L'entretien des fossés

Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code Civil). Les fossés en collectant les eaux, alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et de préservation de la qualité des cours d'eau (articles L 215 du Code de l'Environnement). Des précautions sont donc à prendre lors des opérations de curage pour ne pas altérer la qualité des cours d'eau en aval.



*Ce que nous ne devons plus voir !*

### CE QUI EST INTERDIT / CE QU'IL FAUT ABSOLUMENT ÉVITER

**Est interdit le désherbage chimique en deçà de la distance indiquée sur l'étiquette du produit et à défaut à moins de 5 mètres d'un point d'eau (arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du Code Rural et de la pêche maritime).**

- Rectifier ou recalibrer le fossé lors du curage (pas de surcreusement par rapport au fond initial)
- Curer « à blanc » le fossé ou décaper la couche superficielle du sol
- Pratiquer un entretien trop régulier et uniforme en particulier entre avril et juillet
- Assécher les zones humides
- Déposer des produits de curage en lit majeur ou en zone humide

# INFOS MUNICIPALES

## Agent de Surveillance de la Voie Publique

Depuis fin 2019, un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) en la personne de Bruno BATS exerce ses missions au sein de la commune de Val-de-Livenne. Ses missions sont celles que lui reconnaissent divers codes dont le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code de la route, le code des assurances, le code de la santé publique notamment. Agréé par le procureur de la République et assermenté par le juge, il est le lien entre la population, la gendarmerie et la mairie.

Si son but premier est de faire

cesser les infractions commises ou constatées sur le territoire de la commune et non de recourir systématiquement à la verbalisation, il est aussi appelé à constater par procès-verbal des contraventions au code de la route (infractions à certaines dispositions concernant l'arrêt ou le stationnement des véhicules) ou à effectuer des constatations prévues par le code de l'environnement (dépôt sauvage de déchets). Il a aussi compétence en matière de bruit de voisinage et peut participer également au bon déroulement des manifestations publiques.



Bruno BATS

L'ASVP est disponible aux

horaires suivants :

8h00 – 12h00 - 14h00 – 17h30

et peut être contacté au :

07 85 94 36 37

## SPEEDITAXI ! De son vrai nom Ahcen Pelletier.



Taxi depuis 2011, il fait ses débuts à Paris avant de rejoindre la ville de Blanquefort en 2017. Ahcen viendra ensuite s'installer à St-Caprais-de-Blaye avec son épouse et ses deux enfants où il trouve le cadre paisible qu'il recherche après de longues journées de travail.

Après avoir obtenu l'autorisation de la Mairie et des autorités compétentes en 2019, Ahcen Pelletier alias **SPEEDITAXI** va désormais pouvoir exercer à Val-de-Livenne.

Pour le contacter : 06 99 85 36 27 [speeditaxi@laposte.net](mailto:speeditaxi@laposte.net)

## Rentrée 2020-2021



Les inscriptions pour la petite section à l'école maternelle Georges Bergeon, sont ouvertes à partir du 9 mai 2020 pour les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017.

Ces inscriptions sont à faire en mairie, avec justificatif de domicile et livret de famille.



# ELECTIONS MUNICIPALES, MODE D'EMPLOI

Les dimanches 15 mars et 22 mars prochains les électeurs de Val-de-Livenne seront appelés à voter pour la liste des conseillers municipaux qu'ils choisiront pour gérer et administrer la commune de Val-de-Livenne pour la période 2020-2026.

La commune Val-de-Livenne totalise une population de 1765 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (chiffre de la population municipale authentifiée par l'INSEE). Cela implique que **chacune des listes** soumises au vote des électeurs inscrits sur la liste électorale **doit être complète** c'est-à-dire comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir, et aux plus deux candidats dits "remplaçants". Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe au premier comme au second tour.

Le nombre de sièges à pourvoir pour une commune de 1765 habitants est fixé à 19. Dans le cas particulier de la commune de Val-de-Livenne, commune nouvelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce nombre a été porté à 23 pour l'exercice du prochain mandat. En 2026, si la population de Val-de-Livenne est inférieure à 2500 habitants, le nombre de sièges à pourvoir sera de 19.

Le nombre d'habitants de la commune étant supérieur à 1499, **ces candidats sont élus au scrutin de liste à deux tours, sans adjonction ni suppres-**

**sion de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Autrement dit, tout bulletin de vote comportant des ratures, ajouts de noms ou tout autre commentaire sera considéré comme vote nul.**

L'élection est acquise au 1<sup>er</sup> tour si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Côté pratique, les électeurs de Val-de-Livenne voteront soit au bureau de vote N° 1 salle des mariages à Saint-Caprais-de-Blaye, soit au bureau de vote N° 2 salle Daniel Lhoumeau à Marcillac. L'indication du bureau de vote est mentionnée sur la carte d'électeur. Outre la carte d'électeur, le jour du vote, il sera demandé de présenter un titre d'identité (Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, carte du combattant avec photo).

## VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP

### VOTRE DROIT DE VOTE EST GARANTI PAR LE CODE ÉLECTORAL

- Droit de vote inconditionnel pour les personnes en tutelle
- Obligation d'accessibilité des bureaux de vote et d'au moins un isoïoir pour les PMR<sup>1</sup>
- Possibilité, en cas d'infirmité vous empêchant de voter, de vous faire assister par un autre électeur<sup>2</sup> le jour du scrutin
- Possibilité de faire une procuration depuis votre domicile<sup>3</sup>

 Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

<sup>1</sup> Personnes à mobilité réduite  
<sup>2</sup> Hors mandataire ou personnel de votre établissement si vous êtes en tutelle  
<sup>3</sup> En cas de maladie ou d'infirmité grave

ÉLECTIONS MUNICIPALES  
15 ET 22 MARS 2020

## LE VOTE PAR PROCURATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.

**Faites votre procuration le plus tôt possible, des délais de traitement et d'acheminement sont à prévoir!**

À QUI POUVEZ-VOUS LA DONNER ?

La personne doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune (mais pas forcément dans le même bureau de vote). Elle n'aura besoin d'aucun document pour voter à votre place. N'oubliez pas de la prévenir car elle n'en sera pas informée!

OÙ POUVEZ-VOUS LA FAIRE ?

  
Tribunal d'instance

  
Brigade de gendarmerie

  
Commissariat de police

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?



**Formulaire à remplir sur place ou sur Internet**  
disponible sur le site [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)



**Pièce d'identité**  
carte d'identité ou passeport

ÉLECTIONS MUNICIPALES  
15 ET 22 MARS 2020

# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## Tour du Canton de l'estuaire, 30 ans déjà !



Valentin Madouas

**Qui aurait osé parier dès mars 1991 sur une telle longévité, un niveau sportif digne d'une grande épreuve et surtout cette grande aventure humaine ?** Ce Tour du Canton de Saint-Ciers-sur-Gironde, devenu par la suite Tour du Canton de l'Estuaire, est né sous un ciel menaçant mais sous une bonne étoile. On peut dire que cette bonne étoile fut sûrement le regretté mais éternel « **POUPOU** », parrain de la toute première édition. D'autres illustres anciens champions ont

foulé par la suite la terre de la Haute-Gironde.

Pas moins de dix-huit anciens vainqueurs du Tour du Canton de l'Estuaire ont franchi le pas vers les rangs professionnels.

Il faut également compter ceux qui ont participé, en ayant moins brillé, et qui par la suite sont aussi devenus célèbres dans les sphères du cyclisme. Quelques noms les plus en vogue actuellement: Julian Alaphilippe, Christophe Laporte, Marc Sarreau, Valentin Madouas et le non moins célèbre,

Pascal Hervé, ancien lieutenant de Richard Virenque, vainqueur en 1993 avec le maillot bleu, blanc, rouge sur les épaules. Cette épreuve, devenue incontournable, est le fruit d'une amitié sans faille, qui s'est transformée en véritable aventure humaine. Elle a obtenu le Walter des sports de la meilleure organisation sportive en 2003.

La 30<sup>ème</sup> édition s'élancera d'Eyrans et Berson recevra l'arrivée de l'étape du samedi 28 mars. Nous aurons le lendemain, le traditionnel Marcillac-Marcillac, commune de Val-de-Livenne, berceau de l'épreuve. Comme chaque année, les meilleures équipes Françaises seront au rendez-vous, avec une petite touche internationale, puisque pas moins de trois équipes étrangères feront partie du peloton, des équipes Suisse, Belge et Espagnole. Nous ne pouvons que souhaiter une très longue vie au Tour du Canton de l'Estuaire.



## Les Saltimbanques d'Ozillac

**Représentation théâtrale**, donnée par "les Saltimbanques d'Ozillac"

le **samedi 21 mars à 14h30** salle Rémy Etelain.

Comédie en trois actes de Marc Lucas

Titre : " **Ce n'est pas à un vieux singe etc ...** "

Prix des places : 9 €

Gratuit aux moins de 12 ans

Réservations : 06 31 12 34 17

### Résumé :

*La scène se passe au sein d'une petite entreprise familiale où se pratiquent magouilles et chantages, machisme etc... Avec un président qui aime les jeunes secrétaires, la femme du président, actionnaire majoritaire et pas née de la dernière pluie, un vieux secrétaire avec beaucoup de secrets, un maire véreux et machiste qui aime les jeunes secrétaires et l'argent, une jeune secrétaire qui aime l'argent des messieurs riches et le petit ami de la secrétaire, apprenti maquereau et maître chanteur.*



## Les activités régulières du GDAR

- ◆ Les 1er et 3ème mardis de chaque mois : Yoga du rire - 18h30
- ◆ Le dernier mardi de chaque mois : Jeux de société et jeux d'échecs 19h30 - Danse sensorielle - 20h
- ◆ Le dernier mercredi de chaque mois et le mercredi 4 mars à 14h30 : Atelier de peinture et dessin - 10h/12H - 14h/16H
- ◆ Le 1er samedi de chaque mois à 10h "café parents"
- ◆ Le 3ème samedi de chaque mois à 10h "café femmes"
- ◆ Les 1er et 3ème samedi de chaque mois à 10h l'Atelier didgeridoo
- ◆ Le 7 mars l'atelier fabrique ton savon



**Contact Isabelle Savinet**  
**06 77 01 94 40**

### En prévisions :

- Atelier petites réparations électroménager
- Atelier cuisine pour les hommes

### Les spectacles

- Transport de femmes, pièce de théâtre mise en scène J. Marc Druet, Salle de cinéma Reignac Samedi 14 mars 20h30.
- Concert de l'orchestre à plectre Direction Hélène Peret, Eglise de Marcillac le dimanche 22 mars 15h.

### Les conférences

- Bien dans son corps : Mardi 10 mars 20h.
- L'équilibre acido-basique du corps : la notion de terrain le dimanche 12 avril à 15h.

Portrait

# LES GENS D'ICI

Sandrine POURTALÉ  
Apicultrice à Val-de-Livenne

Quand elle arrive à Marcillac en 2001, Sandrine Pourtalé travaille dans un magasin de jouets.

**Elle se reconvertit en 2015 dans sa passion des abeilles, suite à une formation dans un rucher école à Terre d'Oiseaux.** *« Tout de suite j'ai eu l'impression d'avoir fait ça toute ma vie et rapidement je me suis dit que c'était ce que j'allais faire ».*

**Propos recueillis le 11 février 2020, mis en texte par Laplume.**



Après un coup de cœur environnemental, avec son conjoint, elle acquiert une propriété à Châtenet. La qualité florale exceptionnelle du site va permettre, au fil des années, de développer le cheptel. La miellerie prend forme et l'établissement « *L' Abeille et ses Délices* » est créée (1). Le temps accordé aux abeilles est tel que son conjoint finit par abandonner sa propre activité, son aide ponctuelle évoluant vers un temps plein consacré aux « mouches à miel (2) ». A la récolte de miel vont s'ajouter la fabrication de bonbons et sucettes au miel, de pain d'épice, la production de vinaigre de miel, de petits pavés de cire et la réalisation de bougies. Ces produits sont commercialisés dans la région auprès d'un magasin producteur, de petites épiceries et au gré des marchés locaux hebdomadaires.

Ainsi de nouveaux ruchers voient le

jour dans des sites protégés bio et lorsqu'elle implante un rucher à Marcillac elle observe que les abeilles souffrent d'un manque de nourriture régulière.

L'écoute, l'échange et les relations tissées avec les apiculteurs professionnels et amateurs montrent une problématique liée aux évolutions climatiques et aux modifications environnementales : *« Tout cela m'a conduit à créer une association (3) avec mes collègues apicultrices et apiculteurs amateurs. Tous des passionnés ».*

Laissons Sandrine nous exposer sa démarche.

*« Nous voulons mobiliser, sensibiliser la Haute Gironde en mettant en place des actions de plantations d'arbres, d'arbustes, de semis. Relever le défi, qu'il soit précurseur dans la mobilisation et l'engagement de la biodiversité de*

sa flore en harmonisant la viticulture, la forêt et les prairies dans un but de floraison constante pour la pollinisation.

Faire aussi des actions communes avec les écoles, les centres de loisirs pour sensibiliser les enfants aux rôles des pollinisateurs sur la flore, à la plantation, leur apprendre à travailler la terre, le nom des fleurs, celles qui sont mellifères, pollinifères, nectarifères ».

« C'est à nous apiculteurs de nous remettre en question tout simplement et nous réadapter. Cela consiste à peindre le toit des ruches en blanc, implanter des fleurs qui résistent mieux au soleil et au manque d'eau. Gérer autrement l'installation des ruches, faire évoluer les pratiques d'extraction et plus généralement être attentif à la chronobiologie. On vit pour les abeilles et nous vivons grâce à elles ! ».

« Rendez vous le 05 avril 2020. Fête du printemps à Terre d'Oiseaux aux Callonges pour rencontrer l'association **L'abeille est dans le pré** qui a besoin de vous pour relever le défi face aux problématiques actuels sur l'environnement ».

- 1) En 2017, pour son miel de fleurs, elle obtient la médaille d'or au concours de la Nouvelle Aquitaine.
- 2) Expression familière qui apparaîtrait pour la première fois en 1694 dans le dictionnaire de l'Académie française qui définit l'abeille comme étant une mouche produisant du miel.
- 3) Création récente de l'association **L'abeille est dans le pré** composée à ce jour de 7 membres actifs.

LES GENS  
D'ICI



**Fête du Printemps 2020**

Port des Callonges  
10h à 18h

Dim.  
5 Avril

Marché de printemps

Chasse à l'œuf

Vide-grenier

Ateliers adulte

Informations 05 57 32 88 88  
Port des Callonges : Saint-Ciers sur Gde / Braud



Les membres fondateurs de l'association L'abeille est dans le Pré



# aGENDA

## Mars 2020 à juin 2020



### MARS

#### Dimanche 15 mars

##### Thé dansant

Salle Rémy Etelain 14H30  
Animé par Jean-Pierre ROY  
Organisé par l'U.A.M.  
Rens 05 57 32 43 93

#### Samedi 21 mars

##### Représentation Théâtrale

Salle Rémy Etelain 14h30  
Donnée par les Saltimbanques  
d'Ozillac  
Rens 06 31 12 34 17

#### Vendredi 27 mars

##### Bus de Curiosité

Départ 18h30  
salle des fêtes de St-Caprais  
Proposé par le CCE  
Réservation 20€ par personne  
Bernadette 05 57 32 66 99

#### Samedi 28 mars

##### 30ème Tour du Canton de l'Estuaire 1ère étape

Eyrans - Berson  
Organisé par Marcillac Vélo Sport  
Rens 05 57 32 41 03

#### Dimanche 29 mars

##### 30ème Tour du Canton de l'Estuaire 2ème étape

Marcillac - Marcillac  
Organisé par Marcillac Vélo Sport  
Rens 05 57 32 41 03

### AVRIL

#### Samedi 18 avril

##### Soirée Choucroute

Salle Rémy Etelain 20h00  
Organisée par la Chasse Courre Sanglier  
Rens 06 75 78 33 36

#### Dimanche 19 avril

##### Thé dansant

Salle Rémy Etelain 14H30  
Animé par Fabrice CHARPENTIER  
Organisé par l'U.A.M.  
Rens 05 57 32 43 93

#### Dimanche 26 avril

##### Banquet de printemps

Salle Rémy Etelain 12h00  
Organisé par Rencontres et Loisirs  
Rens 05 57 32 46 19



L'Ensemble Orchestral de Marcillac

### MAI

#### Vendredi 8 mai

##### Cérémonies Commémoratives

Avec la participation de  
l'Ensemble Orchestral de Marcillac  
Rens 05 57 32 41 03

#### Dimanche 17 mai

##### Concert de Printemps

Salle Rémy Etelain à 15h00  
Animé et organisé par  
l'Ensemble Orchestral de Marcillac  
Rens 06 52 30 54 91

#### Dimanche 31 mai

##### Thé dansant

Salle Rémy Etelain 14H30  
Animé par Nicole BERGES  
Organisé par l'U.A.M.  
Rens 05 57 32 43 93

### JUIN

#### Vendredi 12 juin

##### Soirée Choucroute

Salle Rémy Etelain 19h00  
Organisée par Marcillac en fête  
Rens 05 57 32 41 03

#### Samedi 13 juin

##### Fête locale

Salle Rémy Etelain 14h00  
Nombreuses animations,  
marché nocturne et feu d'artifice  
Organisée par Marcillac en fête  
Rens 05 57 32 41 03

#### Dimanche 14 juin

##### Fête locale

Salle Rémy Etelain 14h00  
Nombreuses animations,  
Brocante, vide-greniers  
Organisée par Marcillac en fête  
Rens 05 57 32 41 03

#### Dimanche 28 juin

##### Jour le plus long

Aérodrome Montendre-Marcillac  
Nombreuses animations,  
simulateurs de vols, voitures de  
prestige et restauration sur place.  
Organisé par l'Aéroclub Marcillac  
Estuaire, L'albatros, le Club Canin  
de Marcillac, Les demois'ailles de  
Marcillac et Voitures prestige  
Rens 05 57 32 41 03

Responsable de la publication :  
Philippe Labrieux  
Rédactrice en chef : Lydia Héraud  
Conception graphique / Mise en page :  
Vanessa Chauvin  
Crédits photos :  
Mairie de Val-de-Livenne,  
Lydia Héraud, Guy Paillé.  
Tirage : 850 exemplaires  
ISSN : en cours